



RAPPORT ANNUEL

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013

EXERCICE
2023

Table des matières

1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	5
2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	5
3	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	5
4	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
5	RESSOURCES EN EAU	6
5.1	Points de prélèvement Régie.....	6
5.2	Points de prélèvement Ville de Blaye	6
5.3	Volumes produits Régie.....	7
5.4	Volumes produits Ville de Blaye	7
5.5	Total des volumes d'eau potable produites sur le territoire Syndical	7
6	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	8
6.1	Régie	8
6.1.1	Répartition des abonnés par commune.....	8
6.1.2	Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009	9
6.2	Ville de Blaye	9
7	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	10
7.1	Régie	10
7.2	Ville de Blaye.....	11
7.3	Détail des importations d'eau	13
8	LONGUEUR DU RESEAU	14
8.1	Régie	14
8.2	Ville de Blaye.....	14
9	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	14
9.1	REGIE	14
9.1.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	14
9.1.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	15
9.1.3	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
9.1.4	REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNES	15
9.1.5	REDEVANCE PRESERVATION DES RESSOURCES.....	15
9.2	VILLE DE BLAYE	16
9.2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	16
9.2.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	16
9.2.3	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	16
9.2.4	REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNES	167

9.2.5	REDEVANCE PRESERVATION DES RESSOURCES.....	17
9.3	LE PRIX DE L'EAU.....	17
9.3.1	REGIE.....	17
9.3.2	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU.....	17
9.3.3	COMPOSANTES DE LA FACTURE D'USAGER POUR 120m3.....	188
9.3.4	VILLE DE BLAYE.....	19
9.3.5	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU.....	19
9.3.6	COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120M3.....	20
9.3.7	EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2008.....	20
9.4	RECETTES D'EXPLOITATION.....	21
9.4.1	RÉGIE.....	21
9.4.2	Recettes de la collectivité.....	21
9.4.3	Ville de Blaye.....	22
9.4.4	Recettes de la collectivité.....	22
9.4.5	Recettes de l'exploitant.....	22
9.5	QUALITE DE L'EAU.....	22
9.5.1	RÉGIE.....	23
9.5.2	Ville de Blaye.....	23
9.6	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	24
9.6.1	Régie.....	24
9.6.2	Ville de Blaye.....	25
9.7	SECTORISATION DU RESEAU.....	25
9.7.1	Régie.....	25
9.7.2	Ville de Blaye.....	26
9.8	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	27
9.8.1	Régie.....	27
9.8.2	Ville de Blaye.....	28
9.9	PERFORMANCE DU RESEAU.....	29
9.9.1	REGIE.....	29
9.9.2	Rendement du réseau de distribution.....	29
9.9.3	Indice linéaire de consommation.....	30
9.9.4	Indice des volumes non comptés.....	31
9.9.5	Indice linéaire de pertes en réseau.....	31
9.9.6	Ville de Blaye.....	32
9.9.7	Rendement du réseau de distribution.....	33

9.9.8	Indice linéaire de consommation	34
9.9.9	Indice des volumes non comptés	34
9.9.10	Indice linéaire de pertes en réseau	34
9.9.11	Engagement contractuel	35
9.10	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	35
9.10.1	Régie	35
9.10.2	Ville de Blaye	36
9.11	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES	36
9.11.1	Régie	36
9.11.2	Ville de Blaye	36
9.12	DELAI D'OUVERTURE DES BRANchemENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	37
9.12.1	Régie	37
9.12.2	Ville de Blaye	37
9.13	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	37
9.14	TAUX D'IMPAYES	37
9.15	TAUX DE RECLAMATIONS	38
9.15.1	Régie	38
9.15.2	Ville de Blaye	39
10.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	40
9.16	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	40
9.17	BRANchemENTS EN PLOMB	40
9.18	ETAT DE LA DETTE	40
9.19	AMORTISSEMENTS REALISES	41
9.20	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 2023	41
11	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	42
11.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	42
11.1.1	REGIE	42
11.1.2	Ville de Blaye	42
11.1.3	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	42
12	ANNEXES	43
12.1.1	Suivi ARS	44
12.1.2	Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire	44
12.1.3	Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeois »	45
12.1.4	Bilan annuel ARS Ville de Blaye	46
12.1.5	Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »	47

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire est un Syndicat Mixte composé des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale et des communes membres suivants :

- La Communauté de Communes de Blaye représentant les communes de : Bayon-sur-Gironde, Blaye, Comps, Gauriac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Samonac et Villeneuve.
- La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais représentant les communes de : Bourg, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Trojan, Tauriac, Teuillac.
- La communauté de Communes de Latitude Nord Gironde représentant la commune de : St Vivien de Blaye.

2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire dessert **17861** habitants en eau potable, dont 4 897 (données SUEZ) sur la seule ville de Blaye. Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en Régie Directe, excepté sur la commune de Blaye où le délégataire est la société SUEZ FRANCE en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 24 décembre 2004 et d'un avenant n°2 en date du 9 juin 2010.

La durée du contrat est de 24 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Sur le territoire Régie, c'est-à-dire toutes les communes ayant déléguées la compétence Eau Potable à l'exception de BLAYE, la collectivité assume l'intégralité des prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client des branchements, des extensions et renforcements.
Mise en service	De l'ensemble des ouvrages.
Entretien	De l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des canalisations.
Renouvellement	<12m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques et informatiques, des télécommandes, télégestions, du matériel de traitement, de désinfection, etc...
Prestations particulières	Actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche et élimination de fuites.
Réalisation, extension, renouvellement, mise en conformité	Des ouvrages : forages, stations, réservoirs, canalisations, génie civil, de la voirie, des clôtures, entretien des captages, etc...

Sur la ville de Blaye, les prestations réalisation d'extension de réseau, de renouvellement et de mise en conformité sont assumées par la collectivité en tant que maître d'ouvrage, toutes les autres prestations sont confiées à la société SUEZ-France.

La collectivité ne perçoit que 0,1836 €/m3 de l'eau consommé pour procéder aux opérations précédemment exposées.

5 RESSOURCES EN EAU

5.1 [Points de prélèvement Régie](#)

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Forage Lansac les Moiselles Nappe souterraine – Eocène Centre	150	506 134	389 813	-22.98%
Forage Villeneuve Roque de Thau Nappe souterraine – Eocène Centre	150	437 965	505 123	+15,3%
Total des prélèvements en [m³]		944 099	894 936	-5,2%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevées est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone centre).

Les volumes prélevés ont baissé de 5.2% par rapport à 2022, cet écart représente un volume de 49 163 m3.

5.2 [Points de prélèvement Ville de Blaye](#)

Le Syndicat prélève les eaux brutes au niveau des nappes souterraines par l'intermédiaire de 2 forages :

Ouvrages	Débit autorisé [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2023/2022
Forage TOUVENT Nappe souterraine – Eocène Centre	120	63 073	66 092	+4.79%
Forage Les allées Nappe souterraine – Eocène Centre	70	378 466	359 976	- 4.89%
Total des prélèvements en [m³]		441 539	426 068	-3,50%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile. La totalité des eaux prélevés est située dans les ressources souterraines (nappe éocène zone médoc).

Les volumes prélevés ont diminué de 3.5% par rapport à 2022, cet écart représente un volume de 15 471 m3.

5.3 Volumes produits Régie

Le Syndicat dispose de 2 stations de production d'eau potable gérées en Régie :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de traitement Lansac Les Moiselles Déferrisation physico-chimique, désinfection	2 400	498 548	382 633	- 23,2%
Station de traitement Villeneuve Roque de Thau Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	432 942	505 529	16,8%
Total volumes produits en [m³]		931 490	888 162	-4,7 %

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

5.4 Volumes produits Ville de Blaye

Le Syndicat dispose d'une station de production d'eau potable :

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Forage les Allées	1800	0	0	0
Station de traitement TOUVENT Déferrisation physico-chimique, neutralisation, désinfection	2 400	420 480	398 030	-5,3%
Total volumes produits en [m³]		420 480	398 030	-5,3%

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

Les eaux brutes prélevées au forage des Allées sont refoulées directement par une conduite d'adduction vers la station de production et de traitement de la station de Tout Vent.

Pour cette raison, aucun volume n'est directement produit à la station des Allées.

5.5 Total des volumes d'eau potable produits sur le territoire Syndical

Le total des volumes produits sur le territoire syndical est de :

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Total général	1 351 970	1 286 192	-4.86 %

Ces volumes produits ont diminué de 65 778 m3.

6 NOMBRE D'ABONNEMENTS

6.1 Régie

Le nombre d'abonnements sur le territoire de la Régie est le suivant :

Abonnements	2022	2023*	Variation
Nombre total d'abonnements	6 652	6 739	1,30 %

*Il est intégré également les 34 abonnés de la commune de Berson situés aux lieux dits Baboeuf et les Hiverts qui sont alimentés par le réseau d'eau de la commune de Teuillac.

La densité d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau) est de **23,56 abonnés/km** au 31/12/2023.

Elle était de 23,10 abonnés/km au 31/12/2022.

6.1.1 Répartition des abonnés par commune

Pour les 16 communes adhérentes la répartition des abonnés est la suivante :

	2022	2023	Progression 2022-2023
BAYON	394	394	0%
* BERSON	31	34	+9.68%
BOURG	1319	1346	+2.05%
COMPS	258	256	-0.78%
GAURIAC	498	512	+2.81%
LANSAC	319	323	+1.25%
MOMBRIER	234	235	+0.43%
PUGNAC	1128	1139	+0.98%
ST CIERS	400	405	+1.25%
ST SEURIN	201	202	+0.5%
ST TROJAN	182	181	-0.55%
ST VIVIEN	159	160	-0.63%
SAMONAC	237	247	+4.22%
TAURIAC	668	676	+1.2%
TEUILLAC	398	403	+1.26%
VILLENEUVE	226	226	0%
TOTAL	6652	6739	+1.31%

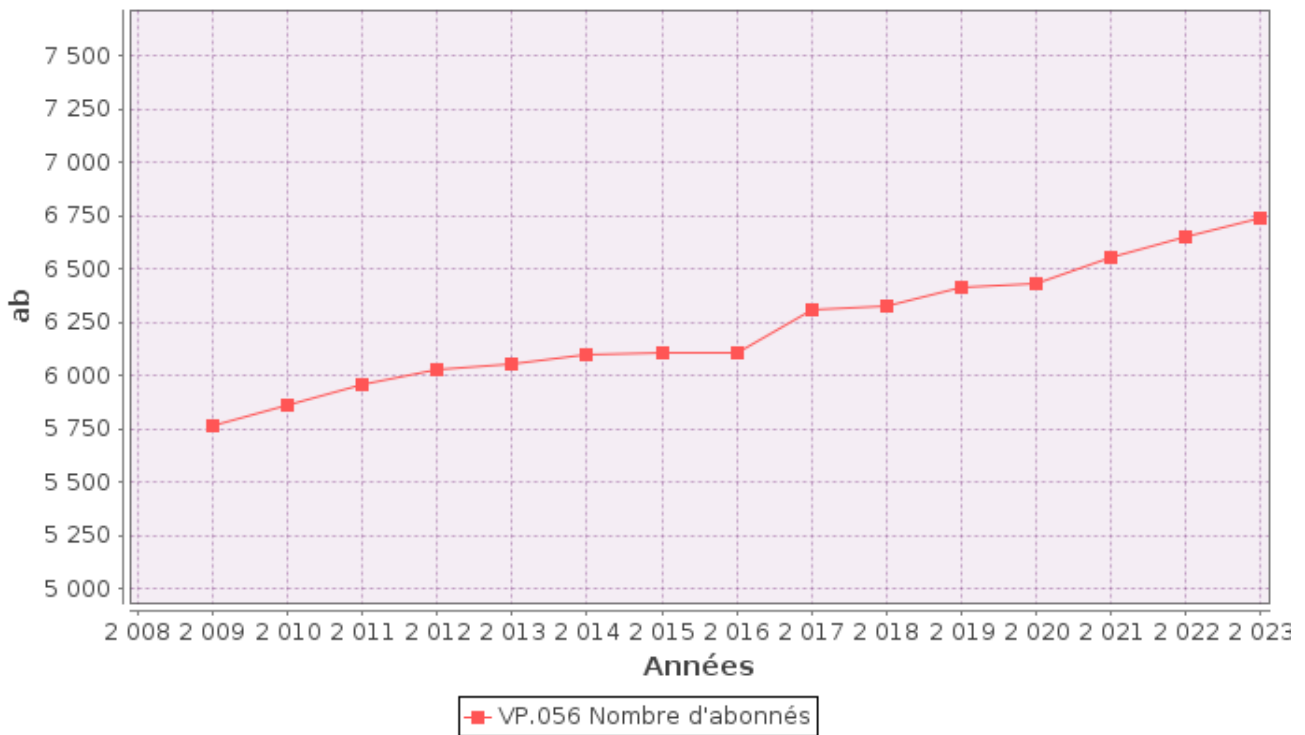
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,19 m³/abonné au 31/12/2023. (109,12 m³/abonné au 31/12/2022).

* Deux lieux-dits de la commune de BERSON (Baboëuf et les Hiverts) sont desservis par le réseau appartenant à notre entité. Le reste de la commune est alimenté par le SIAEP du BLAYAIS.

6.1.2 Evolution du nombre d'abonnés depuis 2009

Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 sur le territoire de la régie.



Nous constatons que depuis 2016, l'évolution de la démographie est plus importante. Cela s'explique par la construction de nouvelles résidences.

6.2 Ville de Blaye

Le nombre d'abonnements à Blaye est le suivant :

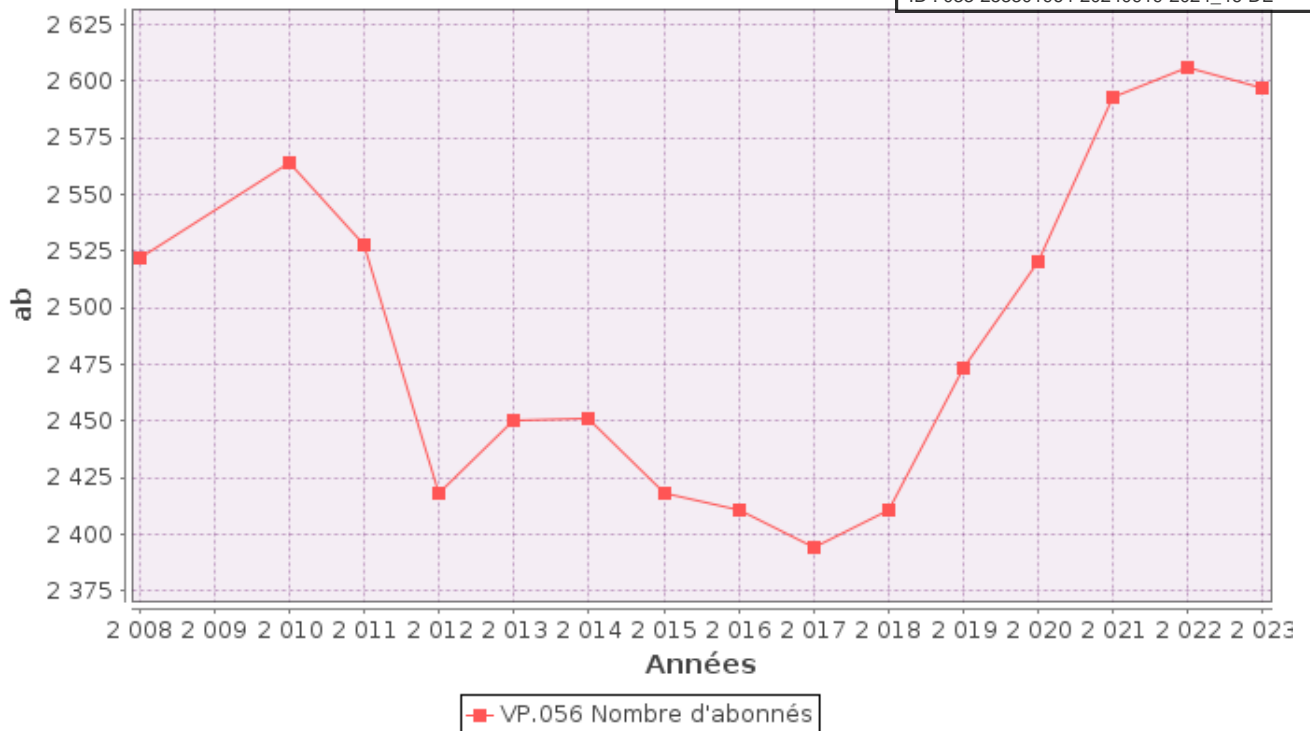
Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre total d'abonnements	2 606	2 597	-0,30%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 58,6 abonnés/km au 31/12/2023. (59,5 abonnés/km au 31/12/2022)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2022)

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,29 m³/abonné au 31/12/2023. (106,79 m³/abonné au 31/12/2022).

Le présent tableau indique l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2009 à Blaye.



L'évolution de la démographie à Blaye a été négative jusqu'en 2017.

Depuis cette date est la même conséquence que précédemment évoquée il est constaté une augmentation importante du nombre d'abonnés sur cette commune.

Un fléchissement est par contre observé pour l'année 2022 et 2023.

7 VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

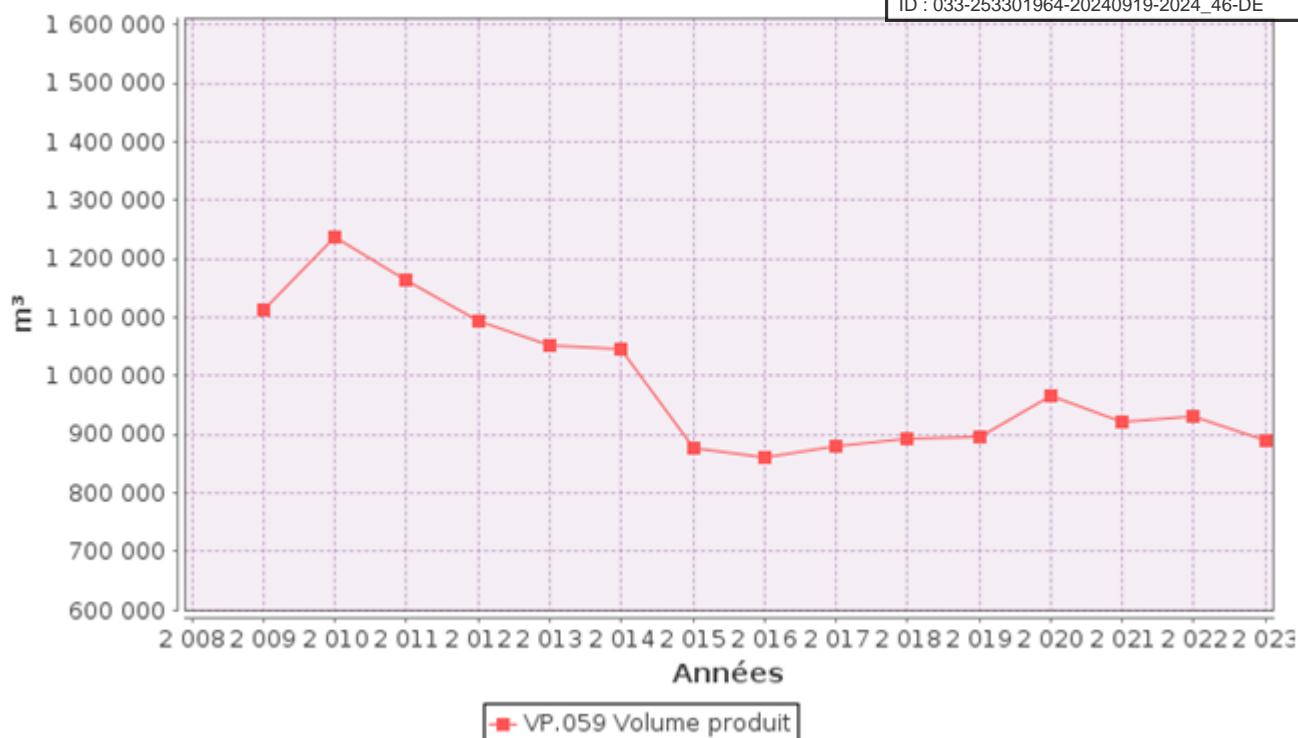
7.1 Régie

Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Régie et les volumes facturés.

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit station Roque de Thau	498 548	382 633	-23,2%
Volume produit station Les Moiselles	432 942	505 529	16,8%
Total du volume produit (V1)	931 490	888 162	-4,7%
Volume importé	9 579	7 630	-20,4%
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	941 069	895 792	-4,81%
Volume total vendu aux abonnés	725 877	668 341	-7,9%

La mise en place de la sectorisation en 2013 et la recherche active de fuites sur l'ensemble du territoire de la Régie ont permis de réduire sensiblement le volume produit au niveau des 2 stations de traitement d'eau potable.

L'évolution constatée depuis 2015 est conforme à l'évolution de la démographie.



Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation.

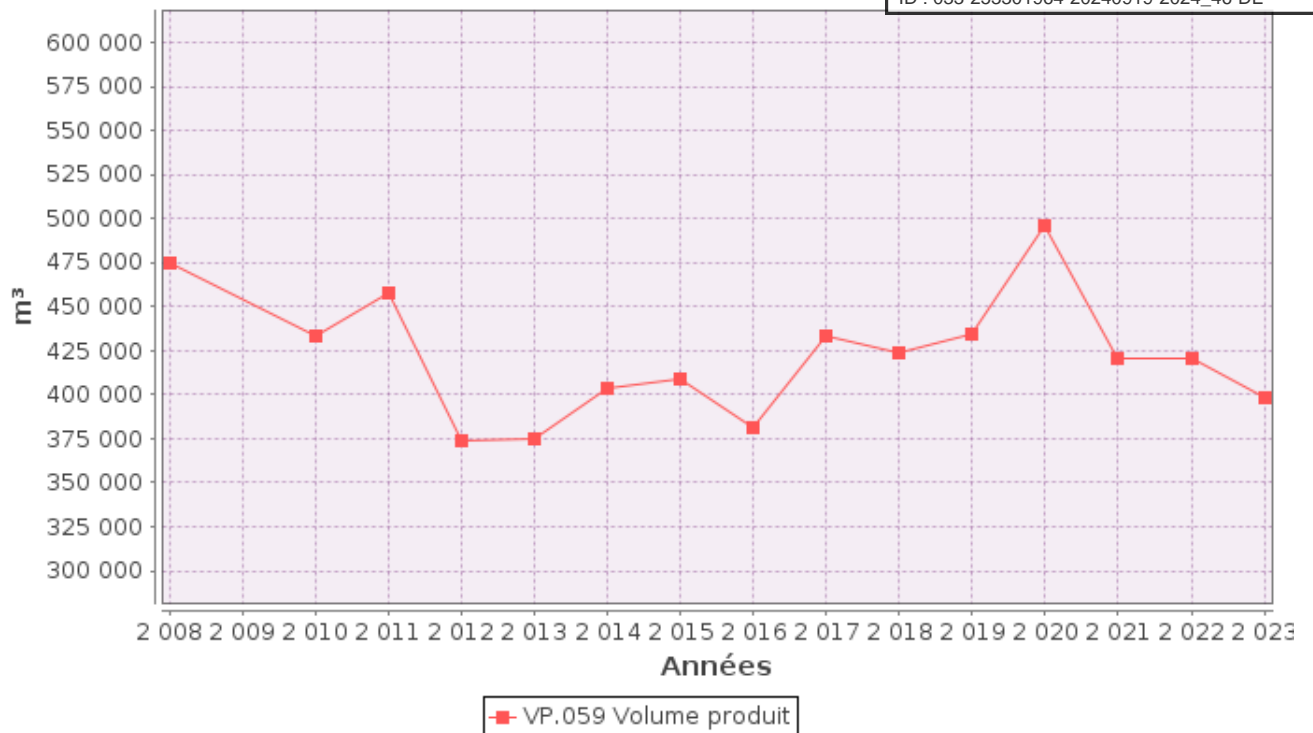
Les volumes mesurés sur la période de relève (365 jours) sont de : **668 341 m³**.

La consommation moyenne par abonnement est de **99.17 m³** par an soit en moyenne **143.56 litres** par habitant et par jour. En 2022, elle était de 109.12 m³/abonnement et de 150.2 Litres/habitant/jour.

7.2 [Ville de Blaye](#)

Le tableau suivant représente le volume total mis en distribution sur le territoire de la Ville de Blaye et les volumes relevés.

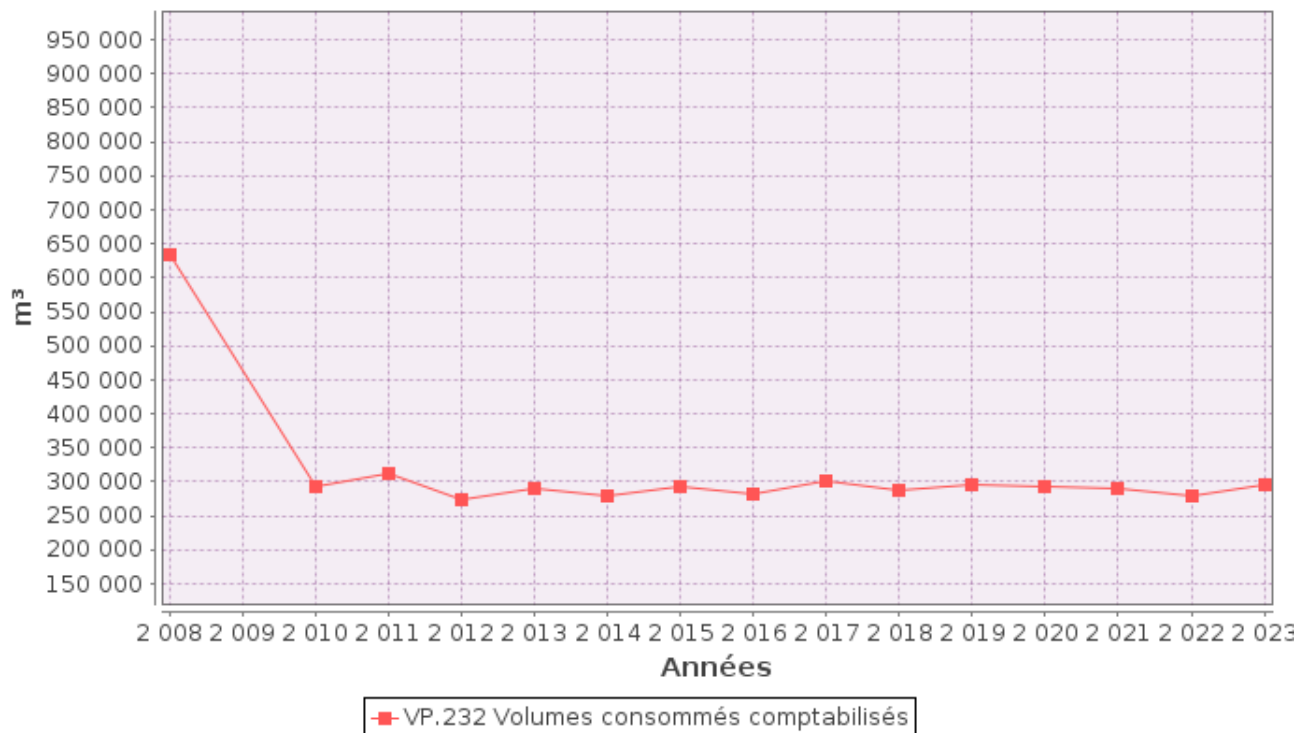
Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	420 480	398 030	-5,30%
Volume importé	0	0	0
Volume exporté	0	0	0
Volume mis en distribution	420 480	398 030	-5,3%
Volumes relevés abonnés	278 293	296 800	6,7%



On constate une diminution des volumes produits entre 2022 et 2023 et -5.3% soit -22 450 m³ .

En les comparant aux volumes relevés chez les abonnés, on s'aperçoit qu'ils ont par contre augmentés de +6.7 % entre 2022 et 2023 soit 18 507 m³.

On peut donc dire que les pertes réseau ont diminué avec des fuites qui ont été réparées.



Les volumes mesurés sur la période de relève sont de : 296 800 m³.

La consommation moyenne par abonnement est de 114.29 m³ par an soit en moyenne 164 litres par habitant et par jour.

En 2022, elle était de 106.8 m³/abonnement et de 153,1 Litres/habitant/jour.

7.3 Détail des importations d'eau

Le tableau ci-après mentionne les volumes importés d'eau potable provenant d'une ressource externe au SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE :

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
Syndicat des Eaux du Blayais	9 579	14 270
Volume total importé	9 579	14 270

Les volumes importés concernent uniquement le territoire de la Régie et plus particulièrement les lieux dits St Urbain et Poche des communes de Pugnac et St Vivien de Blaye.

En effet ces lieux dits sont directement desservis par l'intermédiaire du réseau appartenant au SIAEP du Blayais exploité par la Ste SAUR.

La société SAUR, est chargée de relever les compteurs de ces abonnés une fois par an, ces volumes sont ensuite refacturés au SIAEPA.

Par contre, la gestion clientèle de ces abonnés est bien gérée par le SIAEPA, relève des compteurs, mutation, résiliation.

La valeur des volumes importés correspond aux volumes relevés annuellement par le SIAEPA.

8 LONGUEUR DU RESEAU

8.1 Régie

La longueur du réseau du territoire Régie est le suivant :

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	288	285,96	Sans objet

Depuis 2023, le calcul du linéaire de réseau est calculé à partir de l'extraction du SIG, il y a donc un léger décalage à intégrer de 1.956 km de réseau dû à la nouvelle base de données utilisée.

En 2023 :

Commune	Lieux-dit	Type de travaux	Linéaire de réseau(ml)
BOURG	LE HAMEAU DU VERGER	EXTENSION	11
SAMONAC	LES HAUTS DE TOURTEAU	EXTENSION	229
TAURIAC	CHEMIN DE LA NODE	EXTENSION	224
TAURIAC	CHEMIN DE LA NODE	RENOUVELLEMENT	131

Ce qui représente : 463 ml d'extension de réseaux et 130.6 ml de renouvellement de réseaux.

8.2 Ville de Blaye

La longueur du réseau à Blaye est le suivant :

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	43,8	44,32	+1.19%

Il n'est pas constaté d'évolution significative du linéaire de réseau sur la commune de Blaye. La légère augmentation du linéaire de réseau est dû à une mise jour du logiciel de cartographie réalisée par le

9 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

9.1 REGIE

9.1.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

L'évolution des tarifs est déterminée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Suite au travail de la commission en charge de l'uniformisation des tarifs, Il a été délibéré le 29 juin 2021, à l'unanimité des membres présents une uniformisation de l'ensemble des tarifs du territoire Syndical à l'horizon 2025.

Cela concerne les tarifs de la Régie ainsi que la ville de Blaye.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/11/2022	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2023
30/11/2023	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2023

Le service est assujetti à la TVA.

9.1.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **54,77€ HT**.

9.1.3 PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

9.1.4 REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

Le taux de la redevance de pollution domestique par commune :

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Taux redevance pollution domestique par commune	0,3300	0,3300

9.1.5 REDEVANCE PRESERVATION DES RESSOURCES

La redevance Préservation des Ressources est également reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

Le taux de la redevance de pollution domestique par commune :

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Taux redevance pollution domestique par commune	0,0595	0,0595

9.2 VILLE DE BLAYE

9.2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'Assemblée Délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/11/2022	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2023
30/11/2023	Surtaxe syndicale à partir du 1er janvier 2023

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ France sont fixés par le contrat de délégation de service public et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2024, l'évolution des tarifs pour la part délégataire est de **+ 3.41 %** par rapport aux tarifs de 2023.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

9.2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2024, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à **40,28 € HT**. (Sans déplacement d'un agent)

9.2.3 PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

9.2.4 REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE PAR COMMUNES

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

Le taux de la redevance de pollution domestique par commune :

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Taux redevance pollution domestique par commune	0,3300	0,3300

9.2.5 REDEVANCE PRESERVATION DES RESSOURCES

La redevance Préservation des Ressources est également reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Depuis 2012, toutes les communes ont le même taux.

Le taux de la redevance de pollution domestique par commune :

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Taux redevance pollution domestique par commune	0,1100	0,1100

9.3 LE PRIX DE L'EAU

9.3.1 REGIE

9.3.2 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	66,423€	74,8090€	12,63%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation de 0 à 500 m3	1,293€	1,5100€	16,78%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation > à 500 m3	1,681€	1,963€	16,78%
Redevances (€ HT/m3)	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0595€	0,0595€	0
	Redevance Pollution domestique	0,3300€	0,3300€	0
TVA		5,5 %	5,5 %	0
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m ³				

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SIAEPA des COTEAUX DE L'ESTUAIRE a décidé de surtaxer les gros consommateurs.

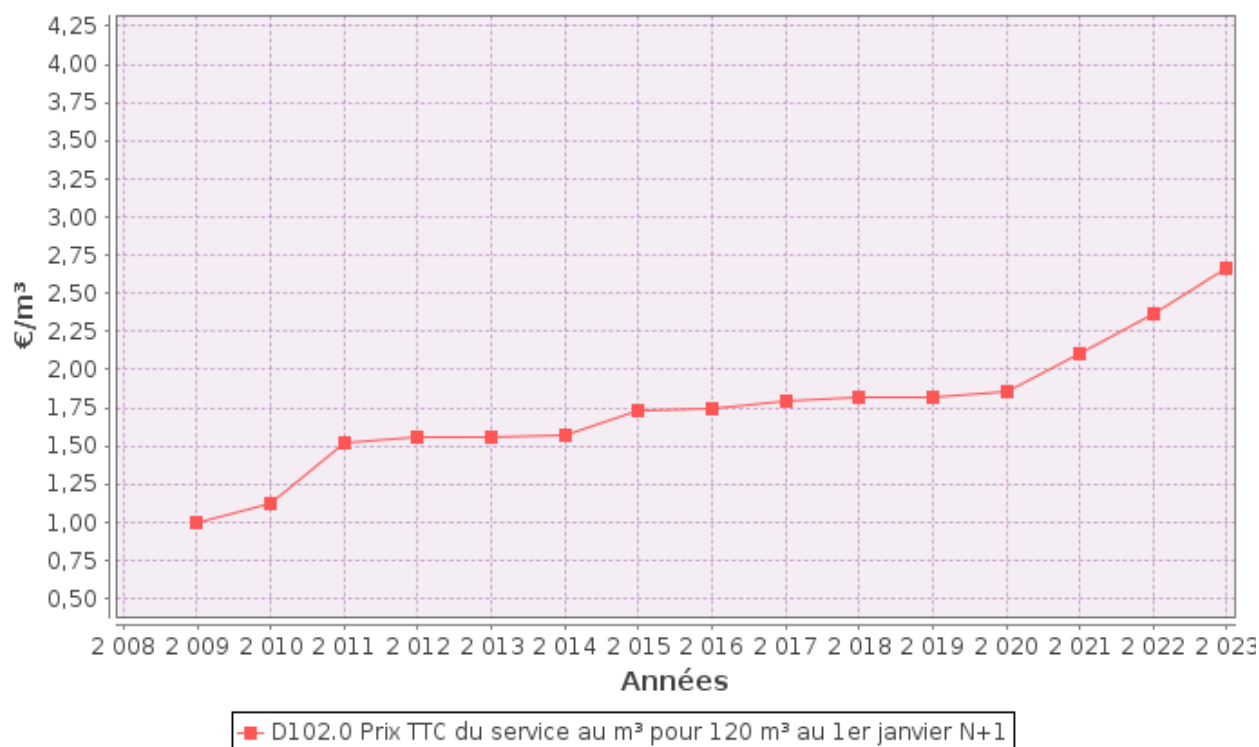
Ainsi une tarification différenciée est observée pour toute consommation supérieure à 500m³/an.

La délibération votée le 29 juin 2021 est clairement mise en application au cours de ce nouvel exercice ou une évolution du prix de l'eau de +15,8% est observée.

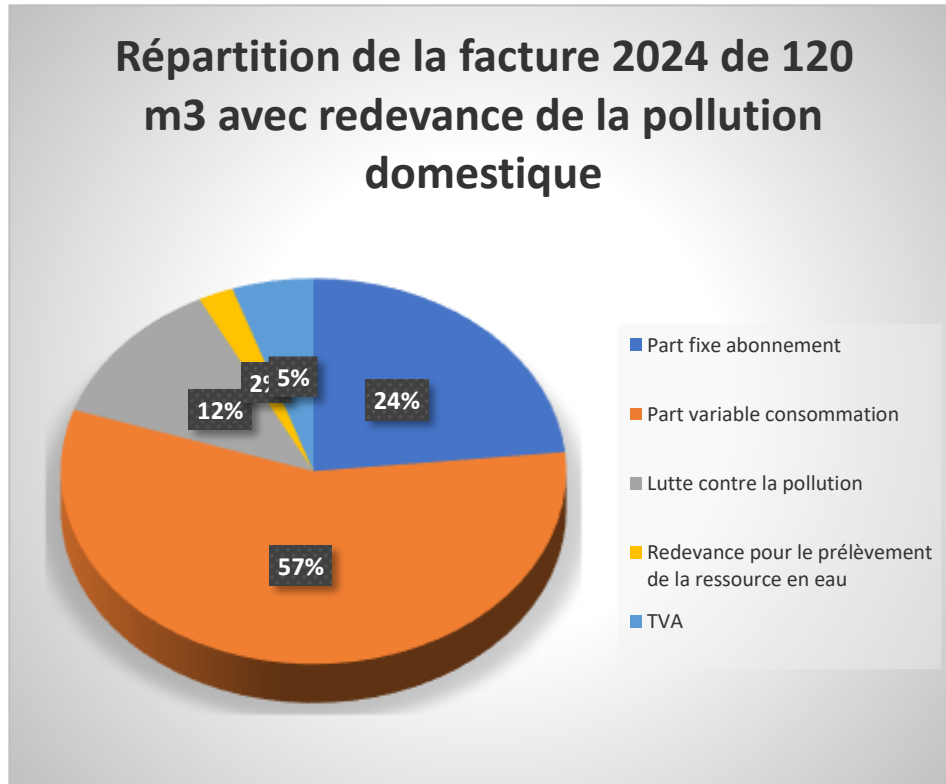
9.3.3 COMPOSANTES DE LA FACTURE D'USAGER POUR 120m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Régie (abonnement + consommation)	221,58 €	256€	15,53%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et pollution	7,14 €	7,14€	0%
Redevance pollution	39,60 €	39,60€	0%
TVA	14,76 €	16,65€	12,80%
Total [€ TTC]	283,08 €	319,39	+12,83%

Depuis 2008, l'évolution du prix du m³ d'eau sur le territoire de la Régie est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2024 pour la Régie est la suivante :



**Variation
collectivité
+ 12,70 %**

9.3.4 [VILLE DE BLAYE](#)

9.3.5 [EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU](#)

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement Diam 15 mm	86,69 €	89,66€	3,43%
	Abonnement Diam 20 mm	97,09 €	100,40€	3,41%
	Abonnement Diam 30 mm	122,61 €	126,80€	3,42%
	Abonnement Diam 40 mm	209,89 €	217,06€	3,42%
	Abonnement Diam 60 et 80 mm	370,44 €	383,08€	3,41%
	Abonnement Diam 100 et 150 mm	563,69 €	582,94€	3,41%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (Tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 50 m ³)	1,4687 €	
N° 2 (51 à 500 m ³)		1,5403 €		
N° 3 (au-delà de 500 m ³)		1,9238 €		
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement *	0,0000 €	0,0000€	0%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,1836 €	0,1836€	0%
Redevances et taxes	Redevance pour préservation de la ressource en eau [€/m ³]	0,1100 €	0,1100€	0%
	Redevance pollution [€/m ³]	0,3300 €	0,3300€	0,00%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la part collectivité n'a pas évolué. Seule la part du délégataire soumis aux évolutions des index fixées dans le contrat d'affermage évolue.

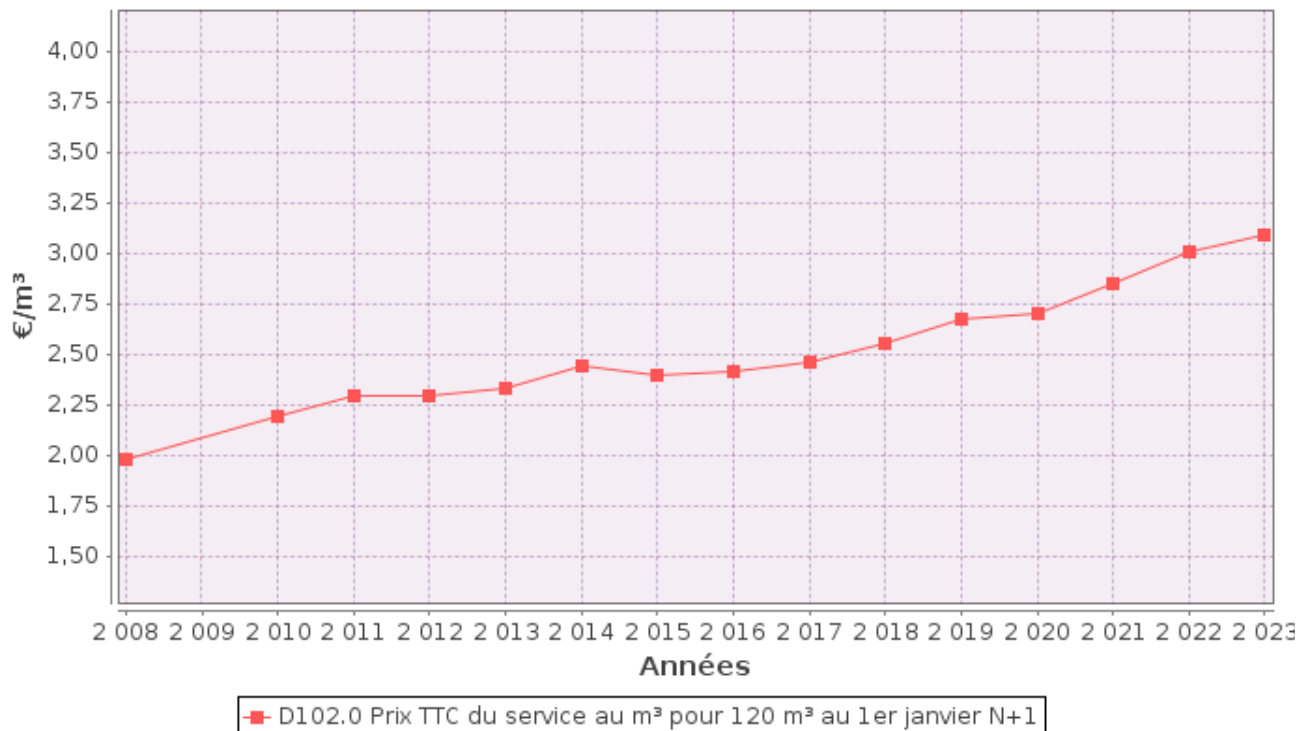
Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit aucun abonnement en tant que maître d'ouvrage facturé en eau potable aux usagers de Blaye.

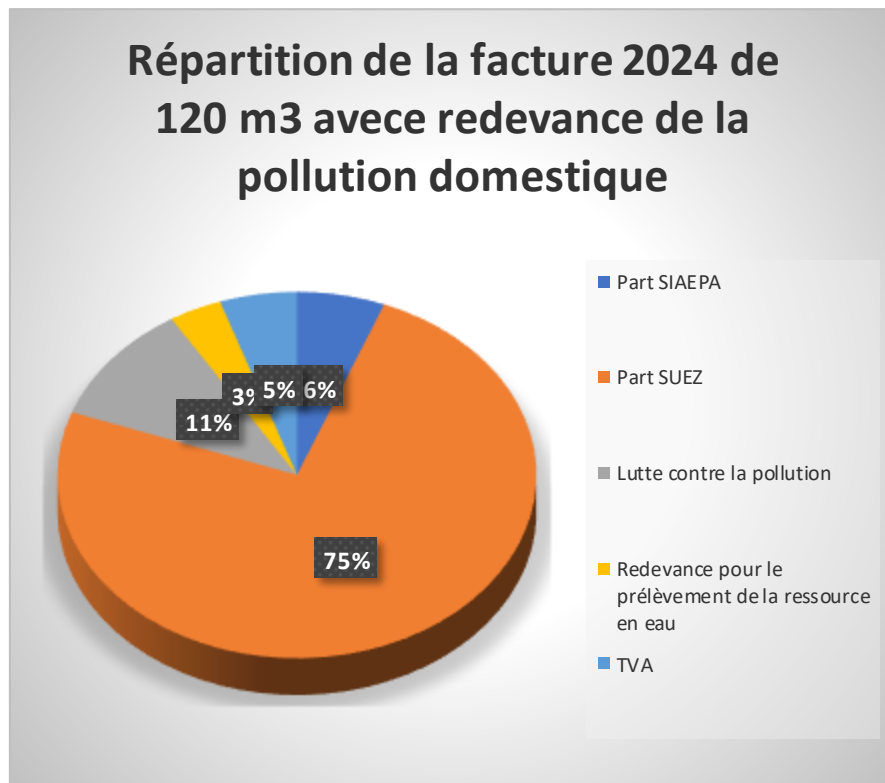
9.3.6 COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120M3

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Abonnement délégataire (SUEZ)	86,69€	89,66€	3,43%
Part variable SIAEPA	22,03 €	22,03€	0%
Part variable délégataire (SUEZ)	181.256 €	187,46€	3.42%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et pollution	13,20 €	13,20€	0
Redevance pollution	39,60 €	39,60€	0
TVA	18,85 €	19,36	0
Total [€ TTC]	361,63 €	371,30€	2,7%

9.3.7 EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2008

Depuis 2008, l'évolution du prix du m³ d'eau à Blaye est le suivant :



La répartition de la facture au 1^{er} janvier 2024 pour la ville de Blaye est

Prix TTC 2023 au m3 pour 120m3
3,09 €

Variation collectivité
+ 0,00 %
Variation délégataire
+ 3.42 %

9.4 RECETTES D'EXPLOITATION**9.4.1 RÉGIE****9.4.2 Recettes de la collectivité**

	2022	2023	Evolution %
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 192 991,61 €	1 267 106,66	6,21%
dont abonnements	377 852,14 €	448 162,57 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes vente d'eau	1 192 991,61	1 267 106,66	6,21%
Autres recettes	128 451,49 €	91 122,09	-29,06%
Travaux de branchements	142 214,22 €	165 182,80	16,15%
Autres produits de gestion courante (Location)		62 748,36	100%
Subvention d'exploitation (annuité)	11 361,05 €	11 361,05	0%
Autres (parts sociales, remboursements, etc...)			
Total autres recettes	282 026,76 €	330 414,30	17,16%
Total des recettes	1 475 018,37 €	1 597 520,96	8,31%

Malgré des volumes vendus qui ont baissé de 4.81 % entre 2022 et 2023, les recettes de vente d'eau ont augmenté de 6.21 %, cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation des tarifs votés en 2024.

9.4.3 [Ville de Blaye](#)

9.4.4 [Recettes de la collectivité](#)

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	47 213	44 874	-4.95%
dont abonnements	0	0	0
Total des recettes	47 213 €	44 874	-4.95%

Malgré des volumes vendus aux abonnés qui ont augmenté entre 2022 et 2023 de + de 6.5%, les recettes ont baissé de - 4.95 %, en effet on peut expliquer ce phénomène par des régularisations de facturation en année N+1.

Pour rappel, le SIAEPA ne perçoit pas d'abonnement sur ce contrat d'exploitation, c'est pour cette raison qu'aucune recette n'apparaît dans le tableau ci-dessus.

9.4.5 [Recettes de l'exploitant](#)

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	654 123 €	658 613 €	+ 0.69%
dont abonnements	226 573 €	237 819€	+4.96%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	17 080 €	5 806 €	-66.01%
Recettes de volume exporté			
Total recettes vente d'eau	654 123 €	658 613€	+0.69%
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	11 809 €	14 948 €	26.58%
Autres produits accessoires	14 486 €	13 533 €	-6.58%
Total des recettes	680 418 €	687 094	+0.98%

9.5 [QUALITE DE L'EAU](#)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

9.5.1 RÉGIE

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2023
Conformité bactériologique	34	0	31	0
Conformité physico-chimique	37	0	33	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.5.2 Ville de Blaye

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2023
Conformité bactériologique	17	0	19	0
Conformité physico-chimique	20	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

9.6 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

9.6.1 Régie

Forage ROQUE DE THAU Commune de Villeneuve

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage des Moisselles Commune de LANSAC

80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
-----	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80,2 %

9.6.2 [Ville de Blaye](#)

Forage de TOUVENT Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Forage des allées Commune de Blaye

40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
-----	-------------------------------

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
40 %

9.7 [SECTORISATION DU RESEAU](#)

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes Profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

9.7.1 [Régie](#)

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

=> Un bon suivi de la sectorisation est constaté.

9.7.2 Ville de Blaye

Indice d'avancement de la sectorisation du réseau : 100 %

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Au cours de l'année 2022 la collectivité a complété la sectorisation installée sur ce réseau de distribution.

La ville est désormais délimitée en 4 secteurs distincts ou les volumes nocturnes et journaliers sont relevés.

Avec les données de la télérelève les volumes de fuites sont désormais clairement identifiés.

9.8 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Selon arrêté du 02 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007

9.8.1 Régie

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et information sur les matériaux et les diamètres des canalisations (2)	15	15
Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations (2)	15	12
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et des servitudes ;	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.....	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
TOTAL	120	117

- (1) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points
- (2) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

	Nombre de points	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures (1)	10	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux (1)	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons présentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des canalisations (2)	15	15
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et des servitudes ;	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
Document identifiant les secteurs de recherche de pertes d'eau, la date et la nature des réparations	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.....	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	5	5
TOTAL	120	110

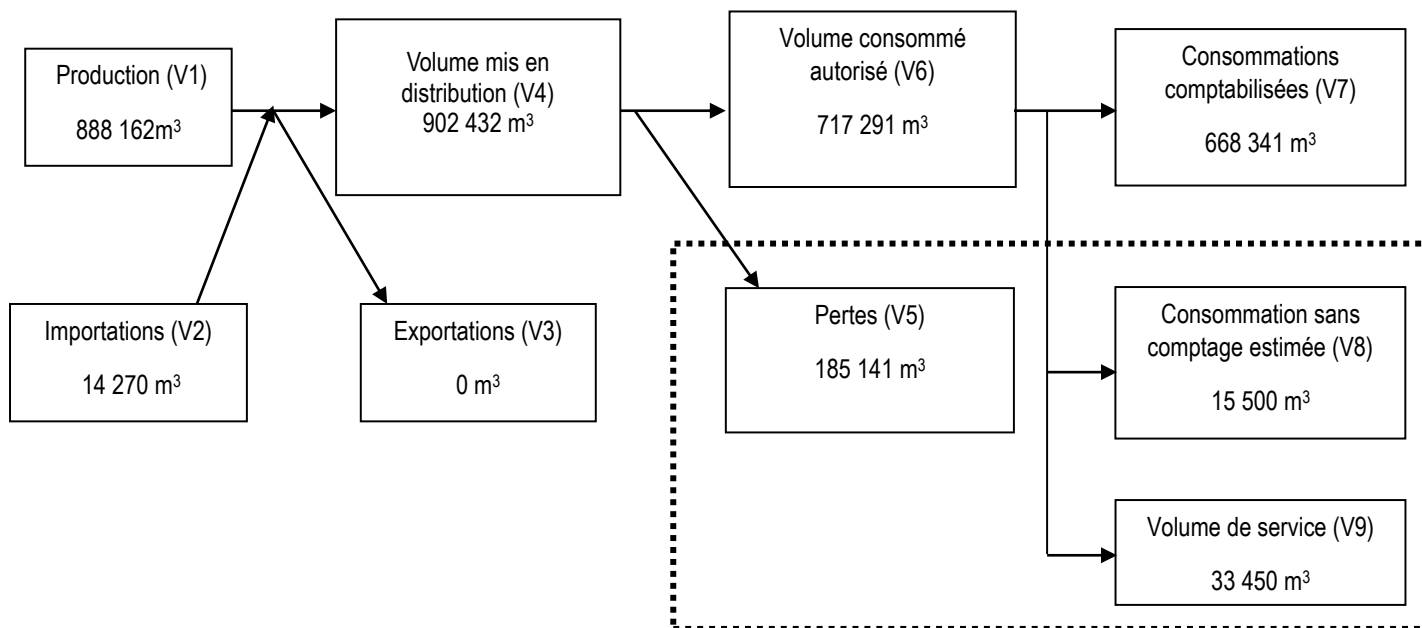
(3) L'obtention des 15 points est nécessaire avant d'ajouter des points

(4) Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

9.9 PERFORMANCE DU RESEAU

9.9.1 REGIE

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 15 500 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 33 450 m³ par la Régie.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

9.9.2 Rendement du réseau de distribution

$$\frac{\text{(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service)}}{\text{(volume produit + importations)}}$$

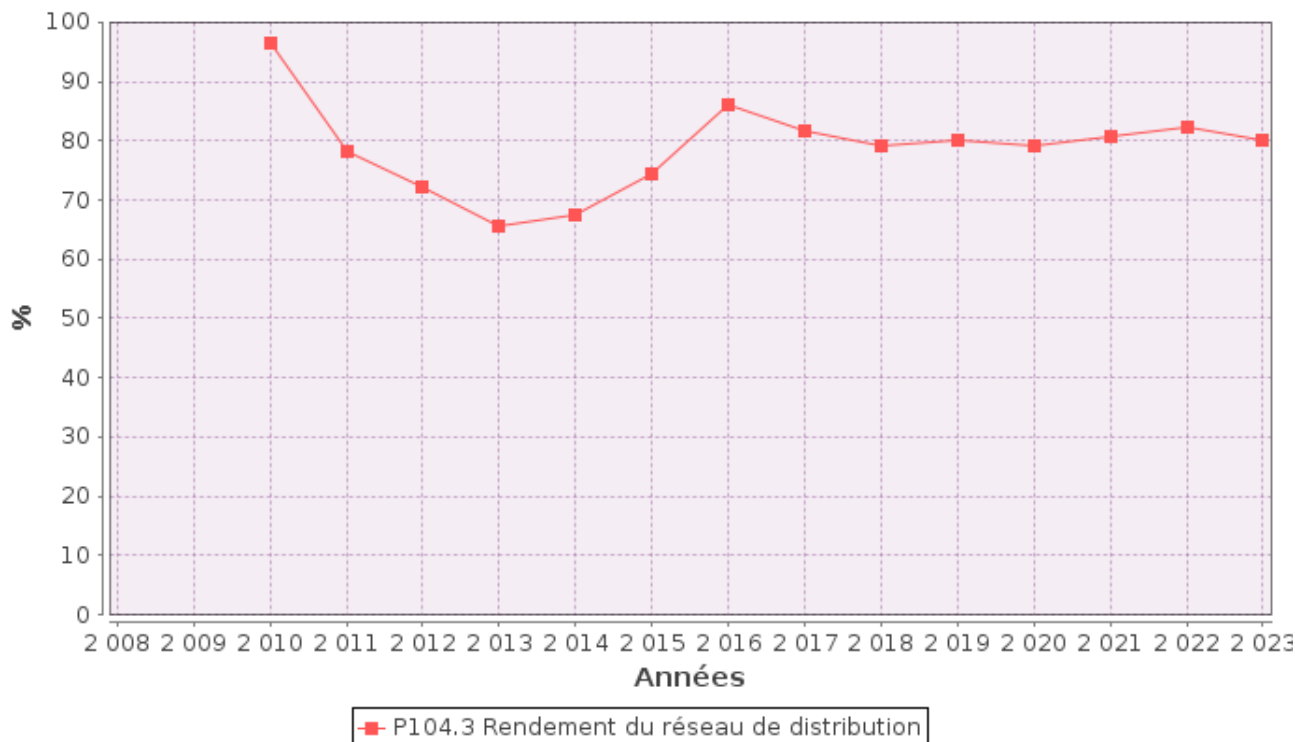
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Rendement du réseau de distribution [%]	82,59%	82,00%	79,18%	80,68%	82,30%	79,5%	-2,8%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

Le tableau ci-après indique l'évolution du rendement sur le territoire Régie au fil du temps :



Nous pouvons notamment constater que la mise en place de la sectorisation en 2013 a permis de considérablement améliorer ce résultat.

Une politique de recherche de fuites actives permet de maintenir ce résultat à une valeur avoisinant les 80%.

9.9.3 Indice linéaire de consommation

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	679 132	676 621	772 144	750 167	774 827	717 291	-7,4%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	278	279	279	279	288	286,05	NC
Indice linéaire de consommation	7,32	7,29	7,61	7,51	7,37	6,87	-0.5%
Seuil de rendement [%]	66,46	66,46	66,52	66,50	77,13	66,37	-10.76%

9.9.4 Indice des volumes non comptés

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchementsx365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2,81	2,84	3,31	2,88	2,05	2,20

9.9.5 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

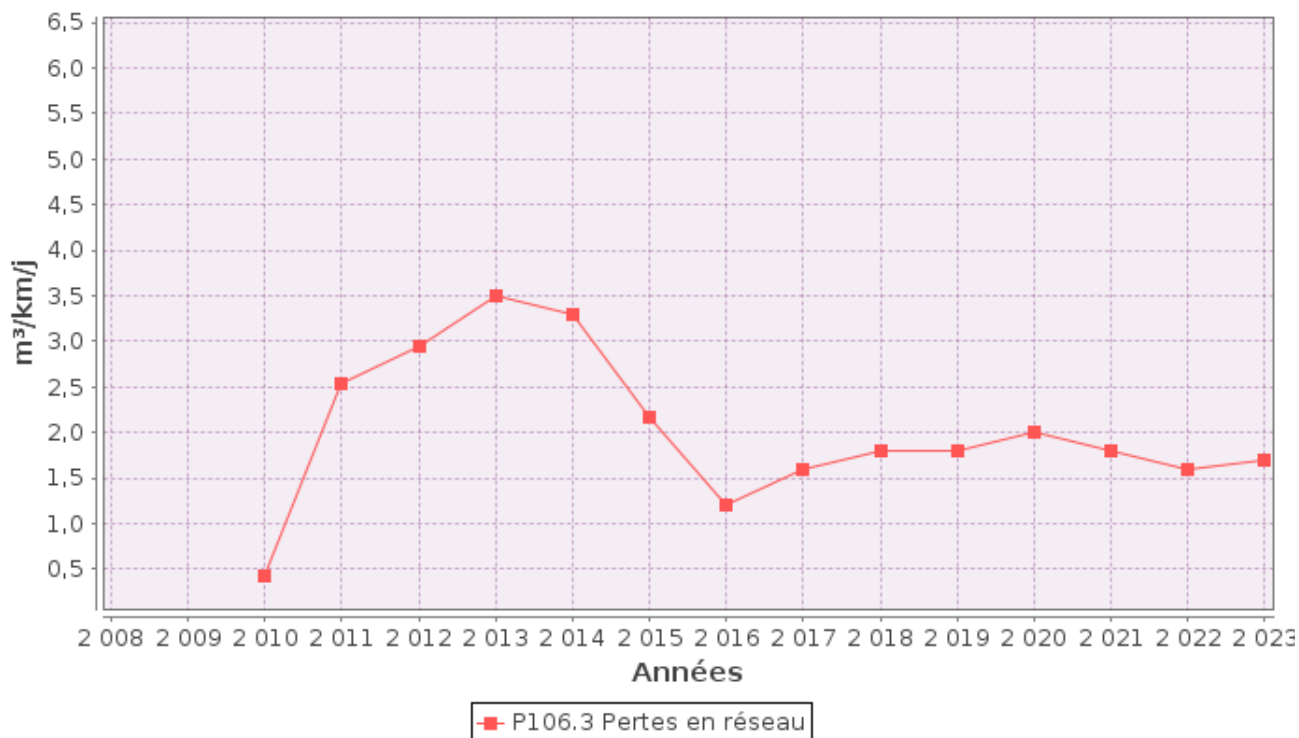
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pertes / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,70	1,60	1,99	1,77	1,58	1,80

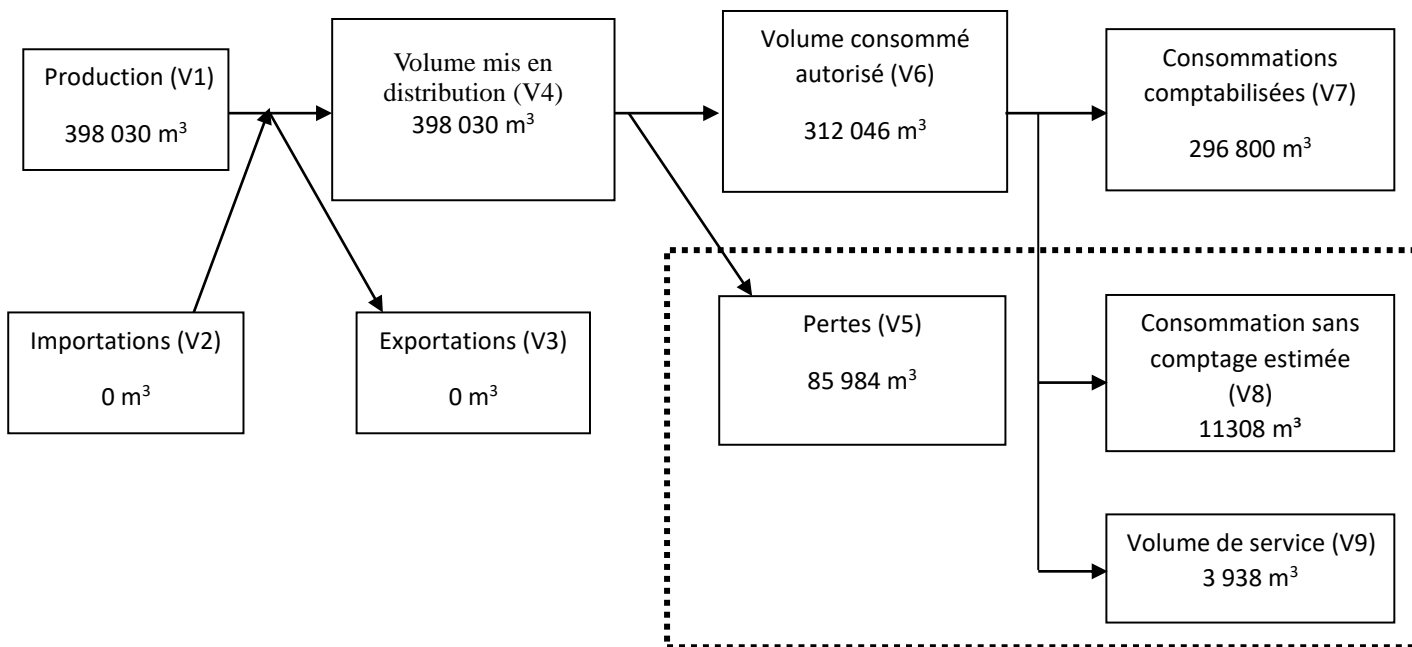
Le tableau inséré ci-après indique l'évolution de cet indice dans le temps.

La politique active de recherche de fuites menées notamment depuis 2016 permet de maintenir ce résultat à une valeur inférieure à 2m³/km/j.



9.9.6 [Ville de Blaye](#)

Synthèse des flux de volumes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022



Les consommations sans comptage (en particulier défense incendie) sont évaluées à 11 308 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, besoins usines...) sont évalués à 3 938m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

9.9.7 Rendement du réseau de distribution

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

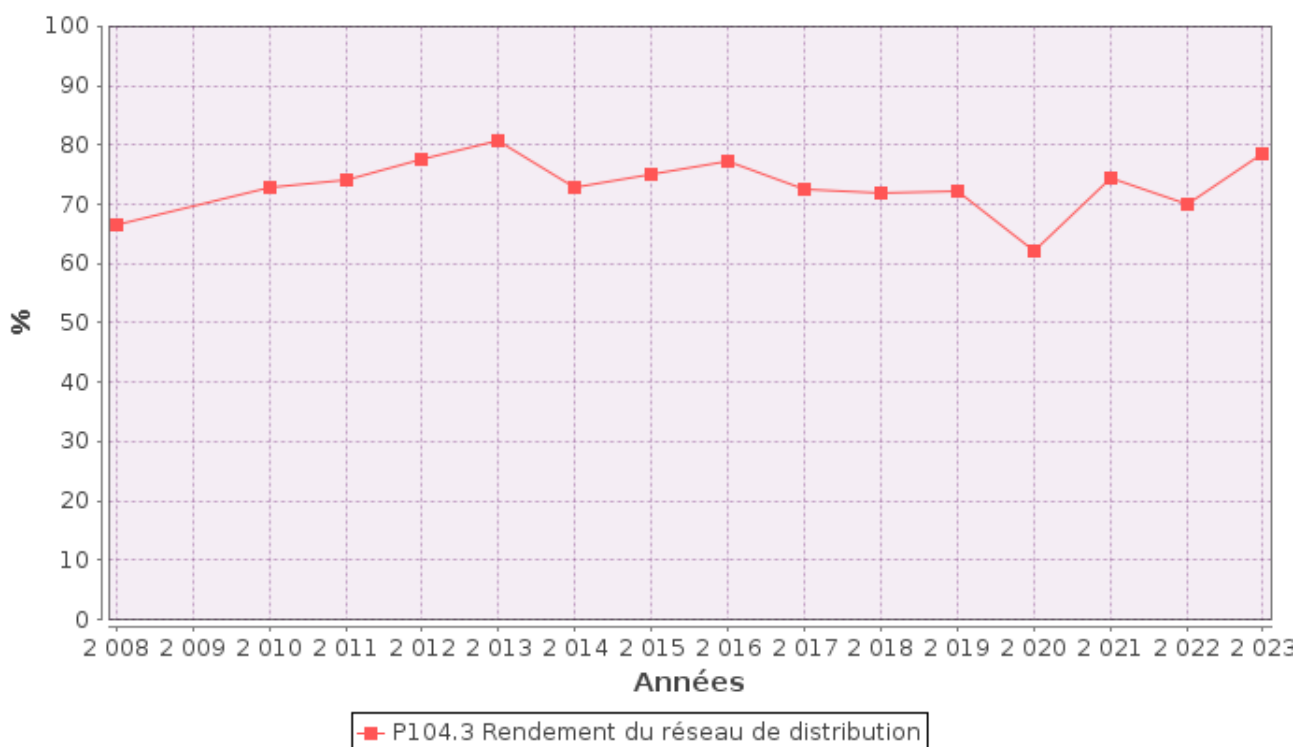
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	74.26 %	72.18 %	62.08 %	74.8 %	69,9 %	78,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

On constate une augmentation du rendement de réseaux, qui fait suite aux travaux menés entre le SIAEPA et le délégataire sur la mise en place de la sectorisation et également les différentes campagnes de recherches de fuites menées par SUEZ

Le tableau ci-joint décrit l'évolution du rendement eau potable sur la commune de Blaye depuis 2008.



Force est de constater que depuis 2014 les valeurs relevées présentent un rendement inférieur aux objectifs contractuels fixés par la collectivité.

Les travaux de sectorisation doivent obligatoirement s'accompagner d'une politique de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable pour que le délégataire remplisse ses objectifs contractuels.

9.9.8 Indice linéaire de consommation

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Volumes consommés autorisés (H)	313 446	315 589,54	308 017,71	312 494	293 787	312 046	6,2%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	43,2	43,3	43,3	43,7	43,8	44,32	0.52 Km
Indice linéaire de consommation	19.9	20	19.5	19,61	18,38	19,29	0.91
Seuil de rendement [%]	68.98 %	65 %	68.9 %	69,3 %	65,9 %	73.86%	7.96%

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice

9.9.9 Indice des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	7,88	8,78	12,86	7.93	8,99	6 ,30

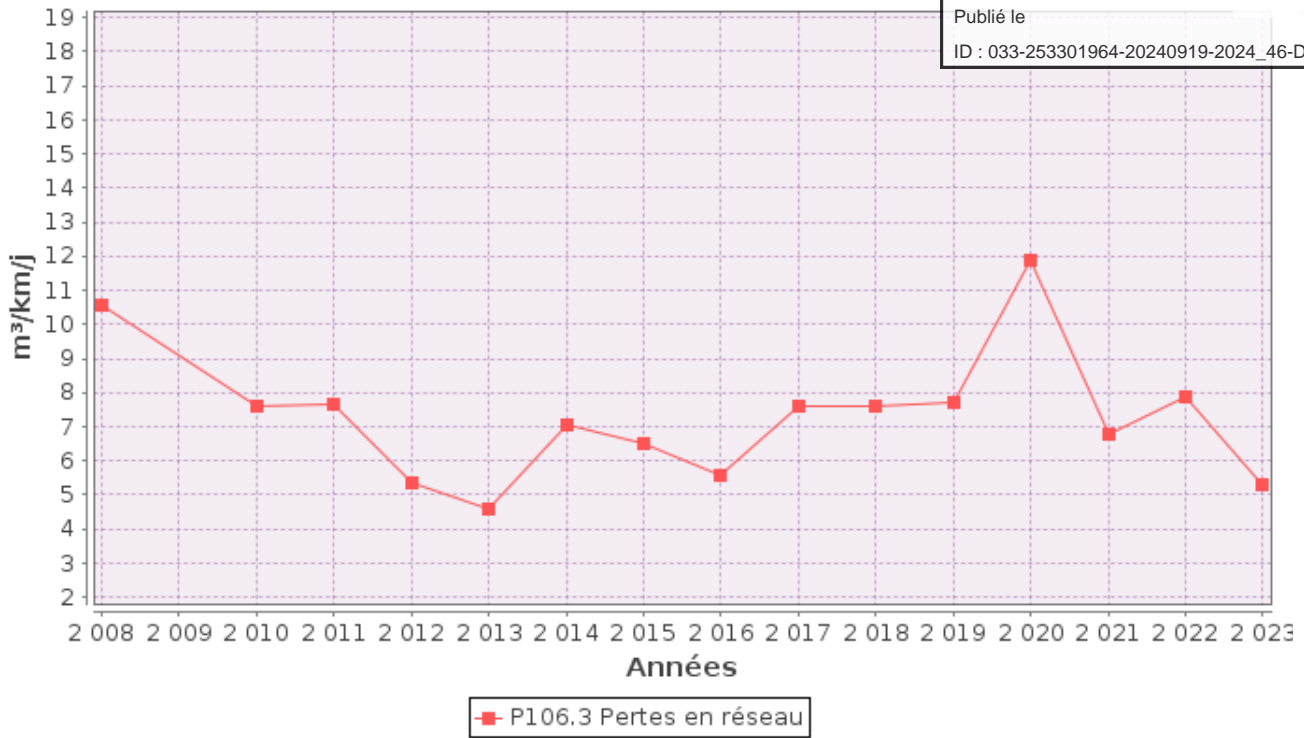
9.9.10 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	6,89	7,7	11,87	6.61	8,02	5,30

Le tableau inséré en page suivante mentionne que cet indice linéaire de perte n'a jamais été inférieur à 5,00 m³/km/j.

L'objectif est de rapidement améliorer ce constat.



9.9.11 Engagement contractuel

=> **Rendement primaire du réseau de distribution minimum= 75.9 %**

(Volumes consommés) / (volumes mis en distribution)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement primaire du réseau de distribution [%]	72,35	74,26	72,18	62,08	69,62	66,20	78.4

Contractuellement cette année, SUEZ France ne sera pas redevable de pénalités, vu le rendement 2023 supérieur au rendement contractualisé de 75.9%.

9.10 RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

9.10.1 Régie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	2,350	2,690	0,650	0,600	0,339	0.13	6.759

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : 0.33 %/an

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau (hors linéaires de branchements)

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Au titre de l'année 2023, 130 ml de canalisations ont été renouvelés pour raccorder à terme le futur lotissement du Jardin de la Node à Tauriac.

Il convient également de noter les travaux d'extension suivants :

- Commune de Bourg => 11 ml => Raccordement au lotissement Le Hameau du Verger
- Commune de Samonac => 229 ml => Desserte intérieure du lotissement Les Hauts de Tourteau
- Commune de Tauriac => 224 ml => Lotissement Jardin de la Node=> maillage du réseau et extension pour raccorder le futur lotissement.

9.10.2 [Ville de Blaye](#)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Réseaux renouvelés au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,13	0,00	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.00 %

Il n'y a pas eu de réseau renouvelé sur la commune de Blaye en 2023, par contre des travaux de renouvellement ont bien été réalisés en 2024 sur la commune à savoir :

- Commune de Blaye => Rue Albouy => 100 ml et reprise 8 branchements
- Commune de Blaye => Rue Vauban => 400 ml et reprise de 55 branchements

9.11 [TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES](#)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

9.11.1 [Régie](#)

Pour l'année 2023, 14 interruptions(s) de service non programmé ont été dénombrées (68 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **2,08** pour 1 000 abonnés (10,22 en 2022).

9.11.2 [Ville de Blaye](#)

Pour l'année 2023, 0 interruptions(s) de service non programmé ont été dénombrées (3 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0** pour 1 000 abonnés (1,15 en 2022).

9.12 DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX

9.12.1 Régie

La régie s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours ouvrés.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023
Taux de respect du délai	100%	100%	100%

9.12.2 Ville de Blaye

La société SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de un jour ouvré.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2021	2022	2023
Taux de respect du délai	100%	100%	100%

9.13 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

Ensemble du territoire

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	11.376	12.704	11.381	7.64	5.04	4.32

9.14 TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Régie

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2022	90 423,43	83 260,08
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 717 918,38	1 742 781,48
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	5,26	4.78

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de **4.78%** (5,26% en 2022).

Ville de Blaye

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2022	36 115,61	30 019.69
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	854 124,86	854 049.1
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	4,23	3.51

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **3.51%** (4,23% en 2022).

9.15 TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Un dispositif de mémorisation des réclamations reçues est actuellement mis en place par la collectivité.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

9.15.1 Régie

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 24

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 3,56 pour 1000 abonnés (2,56 en 2022).

9.15.2 [Ville de Blaye](#)

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 29

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 11,17 pour 1000 abonnés (8,44 en 2022).

10. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**10.1 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

Objet de la dépense	Montant
Achat de compteurs	38 680,00 €
Achat serveur informatique Synology	2 763,00 €
Achat Bornes incendie	1 818,88 €
Achat disjoncteurs	1 302,09 €
Achat compteur d'eau électromagnétique	2 802,89 €
Achat détecteur de métaux	566,00 €
Achat débitmètre et équipement d'enregistrement de la donnée Sofrel	15 492,90 €
Renforcement du réseau AEP	76 099,21 €
Réhabilitation de la station de pompage LANSAC	19 736,99 €
Achat Bâtiment BLAYE	150 000,00 €
Renouvellement des conduites vétustes	114 595,25 €
Etudes diagnostic AEP	35 046,07 €
Mise en sécurité réseau AEP	43 726,75 €
TOTAL	502 630,03 €

10.2 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchements en plomb identifiés sur le service.

10.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	3 638 497,25 €	3 472 105,82 €	3 929 479,74€	3 726 952.66€
Remboursements au cours de l'exercice	345 587,66 €	370 982,47 €	248 753,56€	251 222,53€
dont en intérêts	105 514,85 €	104 591,04 €	50 335,35€	48 695,45€
dont en capital	240 072,81 €	266 391,43 €	198 418,21€	202 527,08€

10.4 AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	278 018,09 €	273 945,92 €	277 181,10 €	243 206,40	297 768,40

10.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE 2024

DETAIL PROGRAMME DEPENSES D'INVESTISSEMENT ADDUCTION D'EAU POTABLE 2024

1	Renouvellement de réseau, rue des Maçons à BLAYE	180 500,00€
1.1	F et P de 250 ml de cana Ø 90 FONTE	
1.2	Reprise de 28 branchements particuliers	
2	Renouvellement de réseau, secteur la Mairie à ST CIERS DE CANESSE	85 500,00€
2.1	F et P de 330 ml de cana Ø 100 FONTE	
3.2	Reprise de 8 branchements	
3	Renouvellement de réseau, secteur Nicoleau à ST CIERS DE CANESSE	47 000,00€
3.1	F et P de 140 ml de cana Ø 150 FONTE	
3.2	Reprise de 10 branchements	
4	Renouvellement de réseau, secteur les Lauriers à ST CIERS DE CANESSE	168 500,00€
5.1	F et P de 620 ml de cana Ø 60 FONTE	
5.2	Reprise de 10 branchements particuliers	
6	Déménagement vers le CRD DE BLAYE	100 000,00€
	Estimation annuelle marché de travaux TOTAL HT	581 500,00 €

DETAIL PROGRAMME DEPENSES D'INVESTISSEMENT ADDUCTION D'EAU POTABLE 2024

7 Matériel

7.1	Remplacement compteur usager	50 000,00 €
7.2	Remplacement Véhicule	40 000,00 €
7.3	Matériel informatique	8 000 €
7.3	Logiciel	15 000 €
7.4	Mobilier	30 000,00 €
7.5	Matériel industriel	30 000,00 €
7.6	Outillage industriel	5 000,00 €

11 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

11.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

11.1.1 REGIE

	2021	2022	2023
Montants des abandons de créance de la DGFIP	3 838,39	1516.7	1 033.08€
Nombre de demandes reçues	7	15	19
Nombre d'aides accordées	7	8	15
Cotisation annuelle à un fonds de solidarité	3013€	3000.12€	3073 €

11.1.2 Ville de Blaye

	2021	2022	2023
Montant part fermière HT des abandons FSL	647.89 €	981.56€	1780.31
Nombre de demandes reçues	15	15	19
Nombre d'aides accordées	8	8	15

11.1.3 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la collectivité.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 033-253301964-20240919-2024_46-DE

12 ANNEXES

12.1.1 [Suivi ARS](#)

12.1.2 [Bilan annuel ARS SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire](#)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURGEOIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par deux forages : LES DEMOISELLES et ROQUE DE THAU.

Ces eaux sont l'objet de traitements de déferrisation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 15 communes (BAYON-SUR-GIRONDE, BOURG, COMPS, GAURIAC, LANSAC, MOMBRIER, PUGNAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAINT-TROJAN, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE, SAMONAC, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE), soit 12703 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE (EXPLOITANT) » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/05/2024

UDI 033000443

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 31 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,167 mg/L Valeur maxi : 0,18 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 12,7 °f Valeur maxi : 15,3 °f	
FER	Dépassements ponctuels de la référence de qualité	
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer un gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 33 Valeur moyenne : 38,2 microgramme/L Valeur maxi : 660 microgramme/L	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

12.1.3 [Indice annuel protection de la ressource secteur « Bourgeais »](#)



**UGE : 0059 SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE:
BOURGEAIS**



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE

Adr : 3 rue de la Fontaine Saint Justin

33710 SAMONAC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000162	LES DEMOISELLES	1390	ON	TE		24/07/1992		10/01/1995	80%
033000370	ROQUE DE THAU	1186	ON	TE		03/11/1993		10/01/1995	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000634	LES MOISELLES	TTP	1356	7		7	
033000787	ROQUE DE THAU	TTP	1170	5		5	
033000443	BOURGEAIS	UDI	12635	22		25	
Total				34		37	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

12.1.4 Bilan annuel ARS Ville de Blaye



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BLAYE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2023 L'eau distribuée est de bonne qualité.</p>	<p>A Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p> <p>Indicateur 2022 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les forages : AUX ALLEES et TOUT VENT.

Ces eaux font l'objet de traitements de déferri-sation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BLAYE), soit 4897 personnes. Le responsable des installations est : « SIAÉPA DES CÔTEAUX DE L'ESTUAIRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	

NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,3 mg/L	

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 221 Valeur maxi : 0 microgramme/L	

FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,114 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L	

Quelques conseils

TEMPÉRATURE
 Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

PLOMB
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR
 Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,64 °f Valeur maxi : 10,2 °f

FER	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 35,7 microgramme/L Valeur maxi : 230 microgramme/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/05/2024

UDI 033000381

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

12.1.5 Indice annuel protection de la ressource secteur « Blaye »



**UGE : 0052 SIAEPA COTEAUX ESTUAIRE:
 BLAYE**



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIAEPA DES COTEAUX DE L'ESTUAIRE
 Adr : 3 rue de la Fontaine Saint Justin

33710 SAMONAC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000050	AUX ALLEES	173	N	EC	30/06/2006	10/05/2010			40%
033000051	TOUT VENT	1073	N	EC	30/06/2006	10/05/2010			40%
Indice consolidé /UGE									40,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000543	TOUT VENT	TTP	1186	5		5	
033000381	BLAYE	UDI	4838	12		15	
Total				17		20	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP